

Publié le 8 octobre 2021

Du rififi à Canberra

La perte par la France du contrat des sous-marins destinés à l’Australie est en réalité une affaire beaucoup plus complexe qu’il n’y paraît. Tentons d’y voir un peu plus clair.

Dans notre précédent article¹, nous avons tenté de voir quelles pouvaient être les retombées géopolitiques de cet événement et comment nous pouvions reprendre la main. En fait, les choses sont beaucoup plus complexes, et peut-être beaucoup plus graves qu’il n’y paraît.

Un chamboulement géopolitique majeur

Il est intéressant, pour le comprendre, d’écouter la recension du discours de l’ancien Premier ministre australien, Malcolm Turnbull, prononcé le 29 septembre au Club de la Presse d’Australie². Malcolm Turnbull a été en poste de 2015 à 2018. Il est considéré comme très francophile, dans un pays qui l’est assez peu. Il a été le signataire du contrat des 12 sous-marins d’attaque français en 2015. Il précise un certain nombre de choses.

Tout d’abord, dit-il, il n’y a pas, pour le moment, de «contrat» qui remplace le nôtre, comme toute la presse l’a claironné, mais seulement une déclaration d’intention, pour 18 mois. Cela laisserait la porte ouverte à tous les aménagements. Ensuite, si cette nouvelle politique est véritablement mise en œuvre, c’est un chamboulement géopolitique majeur³.

En effet, on se souvient que l’option de livrer des sous-marins à propulsion nucléaire à l’Australie avait été refusée par les Australiens eux-mêmes. Ceci pour une raison simple : leur loi ne leur donne pas le droit à disposer d’une industrie nucléaire, même civile. Or il ne peut pas se concevoir que des sous-marins nucléaires soient utilisés par un pays sans que celui-ci ne soit doté d’une telle industrie. Si maintenant l’Australie se tourne vers des sous-marins américains à propulsion nucléaire⁴, cela veut dire soit que les Américains auraient l’intention d’ouvrir à terme aux Australiens la possibilité technologique vers le nucléaire civil (mais le Premier ministre actuel, Scott Morrison, a exclu cette hypothèse, pour la raison indiquée plus haut), soit que ce sont les Américains eux-mêmes qui assureront la maintenance, ce qui implique, dit Mr Turnbull, que les Australiens auront autant de contrôle sur leurs propres bateaux qu’un propriétaire de smartphone sur la maintenance technique de son appareil...

Cette solution semble donc bien être une *impasse militaire* pour l’Australie, et ceci d’autant plus que les sous-marins français auraient été mis à l’eau en 2032, alors que les bateaux américains se

1 - Voir : [«Affaire des sous-marins : comment pouvait-il en être autrement ?»](#) dans la SRP du 1^{er} octobre 2021.

2 - Voir sur [Youtube](#).

3 - Mais pas forcément celui que l’on croit, comme on le verra en conclusion.

4 - Mais pas équipés d’armes nucléaires, il faut bien le préciser.

seront pas livrés avant 2040⁵. L'Australie va donc, avec cette nouvelle proposition, se trouver sans sous-marins pendant près de vingt ans...

De plus, l'idée de «nouveau partenariat» de l'AUKUS est une chimère, montée à usage médiatique. En effet, il n'y a pas plus intégrés, sur le plan du renseignement et de la sécurité, que l'Australie, le Royaume-Uni et les USA. L'annonce de ce partenariat n'est donc pas du tout une nouveauté, mais, par contre, l'abandon du contrat français est une perte de sécurité puisque, auparavant, l'Australie disposait de deux alliances stratégiques, alors que maintenant, elle n'en a plus qu'une.

Car le contrat français matérialisait une véritable alliance. En effet, ce n'est pas seulement d'une vente de matériel qu'il s'agissait, mais d'un véritable transfert de technologie⁶, permettant aux Australiens de construire⁷ ces sous-marins sur leur propre sol. Avec, à la clef, la création d'une véritable industrie de défense et de grandes retombées économiques, un changement majeur pour l'Australie. Cette perspective, comme on l'a vu, est très certainement perdue avec le contrat américain.

Les Américains ouvrent la voie à la prolifération nucléaire

Mais ce contrat américain pose encore un autre problème : même si la loi australienne permet au pays d'acheter des sous-marins à propulsion nucléaire⁸, l'accord a une conséquence importante, qui vient du fait que les sous-marins américains fonctionnent à l'uranium *hautement enrichi*. En matérialisant cette vente, ceux-ci ne pourront empêcher que d'autres pays, comme le Japon ou la Corée du Sud, veuillent se procurer les mêmes bateaux. Les Américains ouvrent ainsi la voie à la prolifération nucléaire, à travers la possibilité pour leurs clients de recevoir, avec leurs bateaux, de l'uranium en quantité suffisante pour pouvoir un jour, si nécessaire, fabriquer des bombes. Une innovation très dangereuse, dans le contexte de tension régionale actuelle.

À ce risque, les Français auraient pu apporter une solution élégante, puisqu'à la différence de ceux des Américains⁹, nos sous-marins sont équipés d'uranium faiblement enrichi¹⁰. Même si la furtivité de nos sous-marins «classiques» avait été revérifiée en 2018 par une commission australienne (et jugée conforme aux exigences), les Australiens auraient pu, à la limite, s'équiper avec la France de propulsion nucléaire sans constituer un risque de prolifération.

De tous ces éléments, on peut sans doute tirer plusieurs conclusions :

- Le nouveau contrat appauvrit considérablement le système de défense australien, qui ne disposera pas de sous-marins avant vingt ans, et qui perd à la fois la maîtrise de ses futurs bateaux et la possibilité de se doter d'une industrie de défense navale¹¹.
- Il appauvrit, par voie de conséquence, le système de défense américain, puisqu'il fragilise

5 - Et seront, selon toute vraisemblance, dirigés par des marins américains...

6 - Ce qui implique, pour le vendeur, un choix très engageant et une véritable confiance.

7 - Tout ou partie, nous ne le savons pas.

8 - Du moment qu'il n'y a pas d'industrie nucléaire, même civile, sur le sol national.

9 - Et des Russes et des Anglais.

10 - Voir sur [Youtube](#), à partir de 11:44.

11 - Dans notre dernier papier, nous disions que la décision australienne nous semblait logique. À la réflexion, elle ne l'est pas tant que cela, mis à part l'effet d'affichage médiatique (mais les Chinois se laisseront-ils bernier par une ficelle aussi grosse ?).

son partenaire. Cette décision semble, à la réflexion, si peu rationnelle qu'on peut se demander si elle émane d'un Président américain qui ne dirige plus du tout, et qui a été débordé par son administration militaire¹², ou si elle a un autre but, celui d'une «conjuraison» montée de toutes pièces, dans le but d'affaiblir la France, une hypothèse qu'on ne saurait écarter¹³.

- Dans tous les cas, la conséquence semble bien être l'inverse du but recherché, à savoir qu'elle forme une brèche dans le système pacifique américain et un renforcement du danger chinois.

Les incohérences de cette affaire semblent telles qu'elles pourraient donner à la France la possibilité de revenir dans le jeu, avec une entrée dans l'AUKUS, et la proposition d'une solution médiane autour, peut-être, de l'utilisation de l'uranium faiblement enrichi. Mais ceci devrait se concevoir dans le cadre d'un choix stratégique, où nous déciderions de rester dans l'OTAN.

En effet, la sortie de l'OTAN, si elle a la faveur d'une partie de l'opinion, parce qu'elle répond à l'humiliation subie, n'a pas forcément que des avantages. Le contexte international n'est plus le même qu'en 1965 où, globalement, il y avait deux blocs et, en dehors de cela, une Europe non construite et de nombreux pays non alignés. Aujourd'hui, l'Europe est plus intégrée, quoi qu'on en dise, et il existe de nombreuses alliances régionales. La liberté, oui, mais pour aller où, et avec qui ? Nous devons certainement nous rapprocher des Russes¹⁴. Mais serions-nous prêts à aller jusqu'à nous rapprocher aussi des Chinois, comme de Gaulle l'avait fait avec les Soviétiques, pour rester sur un point d'équilibre ? Et à l'époque, les chars russes étaient à nos portes. Il était important de ne pas nous faire automatiquement entraîner. Le problème chinois n'est pas le même. La «posture» ne suffit donc pas. Tout cela demande à être très sérieusement réfléchi.

Seuls dans un «splendide isolement» ou partie prenante d'une future alliance pacifique, où nous serions un acteur important, on peut sans doute se poser la question. Encore faut-il, dans ce deuxième cas, que nous gardions la Nouvelle-Calédonie. Si nous la perdons, ce sera une véritable catastrophe. On le saura bientôt¹⁵.

François Martin

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr

12 - «Where is Mom?» (voir sur [Youtube](https://www.youtube.com/watch?v=...)).

13 - Dans ce cas, il faudrait se demander à qui profite le crime...

14 - Mais nous attendent-ils ? N'avons-nous pas déjà perdu cette partie, après les avoir négligés et humiliés pendant tellement de temps ? Qu'avons-nous, aujourd'hui, à leur offrir ? C'est avec les Allemands qu'ils ont signé les contrats de gaz...

15 - Le référendum aura lieu le 12 décembre.